

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 566 (Rect)

présenté par  
M. Berville

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la première phrase de l'alinéa 113, substituer aux mots :

« dont ceux des Français établis hors de France »,

les mots :

« les conseillers des Français de l'étranger et les délégués consulaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression d'« élus locaux des Français établis hors de France » n'a pas de signification juridique précise. Il convient de parler de « conseillers des Français de l'étranger » et de « délégués consulaires ».